

Actions de l'inspection mi 2020- 2021

CSS Erasteel – Commentry
8 décembre 2021



Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
Auvergne-Rhône-Alpes

Rappel du contexte

- Janvier 2016 : arrêté préfectoral autorisant et encadrant une activité de **traitement de déchets** en plus de l'activité existante d'**aciérie**
- =>statut SEVESO HAUT
- Début 2017 : début effectif de la nouvelle activité
- De nombreux incidents notables entre 2016 et 2018
- Essais recyclage piles – puis arrêt pendant 2 ans – redémarrage fin 2020
- Constatation de dérives concernant :
 - les stockages de déchets (volumes dépassés et conditions de stockage non conformes)
 - la gestion des tours aéroréfrigérantes
 - Nouvelle organisation en terme de sécurité (SGS – POI) : non finalisée, retard par rapport à leur obligation Seveso Haut
 - Retard concernant le suivi d'équipements sous pression

Depuis dernière CSS

- Une inspection risque accidentel le 01/12/20
- Une inspection équipements sous pression le 29/12/20
- Une inspection tour aéro-réfrigérantes le 08/04/21
- Une inspection air-déchets le 08/04/2021
- Une inspection documentaire équipements sous pression le 08/10/21
- Une inspection risque accidentel le 18/11/21
- Autres actions d'actualité de la DREAL (2 arrêtés préfectoraux – suivi incident surverse)

Risque Chronique : risque légionelles

- Site équipé de 10 tours aéroréfrigérantes (TAR) : système permettant de refroidir le process (enveloppe des fours de fusion par exemple)
- L'inspection avait demandé des modifications sur les systèmes afin d'utiliser moins de produits chimiques + modifications structurelles des circuits afin de maîtriser le risque légionelle engendré par ces tours
- En 2019 et 2020 : plusieurs dépassements des seuils de rejets de légionelles (1000 ufc/l) sur la tour FARC JACIR
→ en juillet 2020 les mesures sont redevenues conformes et le sont depuis
- En 2020 : inspection sur ce thème : pas de non-conformité majeure relevée - un dossier décrivant les impacts des modifications apportées sur la tour FEL est toujours attendu (séparation des eaux de refroidissements-granulation du laitier)

Risques chroniques : air

- Non conformités datant de 2019 sur certains paramètres (vitesse d'éjection, CO, Cd...) ont été réglées/ mais quelques problèmes de vitesse d'éjection des fumées et de débit de fumées persistent
- Fiabilisation du traitement des fumées du four de grillage à réaliser (épuration du SO₂ par injection de bicarbonate de sodium)
- Efficacité de captation de l'aciérie et respect du taux d'émission de poussières par tonne d'acier produit à démontrer
- Reprise de l'activité piles : non conformité mercure en cours d'analyse et plan d'action présenté à la DREAL
- Rejet de poussières non maîtrisé le 09 septembre 2021 : problème réglage dépoussiérage four d'affinage du métal (AOD)
- Stockage du laitier favorisant les envols : tests pour le rendre moins volatil

Risques chroniques : déchets

- Les quantités stockées sur site vis à vis des quantités autorisées sont suivies de manière régulière
- Les déchets sont contrôlés et les documents de suivi respectent la réglementation
- Rappel de notification à l'inspection en cas de refus d'un déchet sur site
- En 2022 : nouvel outil national Trackdéchets : suivi dématérialisé des déchets permettant de limiter les fraudes
- Attention aux piles lithium qui peuvent se retrouver dans les stocks (mauvais tri, opération réalisée en amont de l'arrivée sur site) et entraîner un risque incendie important : à intégrer dans la mise à jour de l'étude de danger

Risque accidentel

- Site en progression sur ce thème : mise en place des obligations SEVESO HAUT encore en cours de déploiement
- Pas d'évènement notable de 2019 à 2021 (contrairement à 2018)
- Gestion des modifications à renforcer et audits internes à mettre en place : évolution des pratiques pour répondre aux obligations réglementaires et prévenir le risque accidentel
- Dispositifs de protection contre la foudre à renforcer et contrôles réglementaires à réaliser
- Notice de réexamen de l'étude de danger : révision des données d'entrée de l'étude de danger de 2016 afin de s'assurer que le risque est toujours maîtrisé : en cours

Equipements sous pression (ESP)

- Visite de parc le 17/10/2019 : Nombreuses situations irrégulières découvertes
- Visite réactive le 29/12/2020 - Objet : validation/vérifications de certains retours industriel, notamment sujets tuyauteries et groupes froids (non vus lors du premier audit) - Nouvelles situations irrégulières découvertes
- Visite réactive le 08/10/2021 (sans visite de terrain) : l'ensemble des non conformités majeures ont été levées, parc d'équipements à jour de visites périodiques.
- Efforts réalisés par l'industriel ces 2 dernière années pour mettre son parc d'équipements à niveau quant au suivi en service.
- De nombreux équipements ont été remplacés par des ESP neufs
- L'industriel a développé sa maîtrise du sujet

Autres actions

- Arrêté préfectoral du 23 novembre 2020 :
 - Débit maximal journalier eau prélevée fixé (au lieu de débit moyen), campagnes piles à éviter lors de périodes de sécheresse
 - Actualisation des valeurs de rejet aqueux afin d'intégrer la réglementation nationale sur les substances dangereuses et l'acceptabilité de l'Oeil (baisse de -50 % à -80 % des flux autorisés) et ajout du suivi de paramètres (+ 8 paramètres)
 - As, Cd, Cu, Zn : étude technico-économique pour rechercher la réduction maximale (fin 2022)
 - Stockage des catalyseurs pétroliers en conteneurs plus sécurisés
 - Etude énergétique (raccordement réseau de chaleur)

- Arrêté du 6 avril 2021 : Prescriptions complémentaires **gestion situations accidentelles** (gestion d'émissions toxiques et odorantes et méthodes de prélèvement/analyse)

- Analyse surverse bassin d'orage en septembre 2020 (lié aux pluies exceptionnelles – correspondant au dimensionnement du bassin – sans impact notable sur le milieu)

Focus post-lubrizol

- De nombreuses actions ont été mis en place par le ministère suite à l'incendie de Lubrizol, avec une action de l'inspection comme par exemple :
 - les contrôles sur la disponibilité immédiate de l'état des stocks,
 - des inspections « 100 m SEVESO » afin de faire un état des sites non connus ou à déclarations susceptibles d'avoir un effet domino sur le site SEVESO,
 - plus de présence terrain des inspecteurs ICPE

mais également des exercices POI hors heures ouvrées, l'évolution de textes réglementaires (stockage de liquides inflammables, entrepôts)...

Conclusion

- Site en amélioration sur la gestion des risques chroniques et accidentels => diminution du nombre d'incidents – situation stabilisée concernant le risque légionelles – régularisation de la situation des équipements sous pression
- Pratiques en évolution sur le site avec l'augmentation des cadences et la reprise de l'activité piles
- Des actions sont encore à mener sur:
 - le management du risque accidentel
 - la maîtrise du risque foudre
 - le respect de certaines valeurs réglementaires concernant les rejets dans l'air
 - la surveillance environnementale et son interprétation
 - la cessation d'activité de l'atelier tôlerie
 - le raccordement au réseau de chaleur de la ville
 - la gestion de la décharge de la grande tranchée

Merci de votre attention



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
Auvergne-Rhône-Alpes

www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr